
Les contemporains célèbres - M. Duruy, ministre de l'Instruction publique.

Numéro d'inventaire : 1979.17499

Auteur(s) : Fr. Ducuing

Type de document : article

Éditeur : L'Année illustrée, journal des expositions et des découvertes (106 rue de Richelieu Paris)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1868

Description : 1 feuille. Papier collant au dos.

Mesures : hauteur : 369 mm ; largeur : 247 mm

Notes : Extrait d'une revue. Même document que le 1979.34318.

Mots-clés : Iconographie (personnages et événements liés à l'histoire de l'Education, sauf pédagogues)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill.



SOMMAIRE

M. Duruy, par M. Fr. Ducuing (1 portrait). — Notre Époque, par M. Victor Cosse. — Les Enfants malheureux (suite), par M. Ed. Siebeker. — Le Salon de 1868, par M. Olivier

Merson (tableaux de MM. Schenck, Moysé et Veyrasat). — Les Concours régionaux, par M. F. de Lyden. — La cente Clésinger, par M. O. Merson. — Le Rochambeau, par M. de Drée (1 grav.). — Les Éléans au Jardin d'Acclimatation, par M. Drumond (1 grav.). — Courrier de la Mode, par

la comtesse de Marly (1 grav.). — Inauguration de l'Exposition du Havre, par M. F. Ribeyre (1 grav.). — La Semaine, par M. J. Laurent-Lapp. — Les restes de l'Abbaye Saint-Marcel, par M. Paul Bellet. — 14 gravures.

LES

CONTEMPORAINS CÉLÈBRES.

M. DURUY

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. Duruy n'est pas un ministre comme les autres : il place sa dignité plus haut ou plus bas que ses collègues, — ailleurs dans tous les cas. Il a des partisans et des adversaires également ardents, des adversaires jusque dans l'opposition, des adversaires jusque dans le sein du gouvernement.

C'est que M. Duruy, dans l'ensemble de ses actes, reste une énigme.

Il y a quelque chose en lui du Romain : il voudrait que la France n'eût qu'une tête pour lui apprendre à lire, à écrire et à compter. Noble passion que cette passion de l'enseignement : elle est presque un apostolat.

Un apôtre n'est pas obligé au même respect humain qu'un homme d'État ; il passe au-dessus de certaines susceptibilités devant lesquelles celui-ci se retire.

Un beau jour, M. Duruy, ardent à



M. DURUY, ministre de l'instruction publique, d'après une photographie de M. Reutlinger.

son but, parvient à faire paraître dans l'organe officiel un rapport à l'Empereur, où l'instruction gratuite et obligatoire était éloquentement proclamée, — gratuite pour ceux qui ne peuvent la payer, mais obligatoire pour tous comme la conscription. Grand émoi parmi les obscurantistes, si grand que le *Moniteur* du lendemain venait donner un démenti au ministre triomphant de la veille.

Tout autre que M. Duruy se le serait tenu pour dit, et, devant sa dignité blessée, aurait donné sa démission. Lui, pas ! il reste ministre. Et, de fait, cette instruction gratuite et obligatoire, qu'il avait proclamée et qui avait été accueillie à ce moment comme l'abomination de la désolation, devenait bientôt le programme de tous les libéraux ; et la semence, noyée dans un démenti officiel, germait dans le pays, au point qu'aujourd'hui on peut dire que la récolte est proche.

Ne comptez pas sur M. Duruy, ce Fiesque de l'enseignement, pour résister devant l'obstacle qu'on lui oppose. Il a la volonté flexible du roseau, qui se relève après le coup de vent, là où l'orgueil du chêne serait brisé. Il est toujours prêt à jeter du lest devant ses adversaires qui l'assaillent, pour sauver le navire qui menace de sombrer. Un jour, il sacrifie M. Renan ; un autre jour, il fait acte ou plutôt abus d'autorité contre M. Grenier.

— De quoi s'avise-t-il, me dira-t-on? Est-ce que M. Renan, discutant la divinité du Christ, aurait été destitué s'il avait été israélite au lieu d'être chrétien? Le ministre de l'instruction publique apprécie donc les croyances d'un professeur au lieu d'apprécier ses aptitudes? Et si M. Duruy destitue M. Renan parce qu'il est né catholique, il demandera donc un billet de confession au professeur juif ou protestant? Et, s'il intervient contre la thèse matérialiste d'un étudiant en médecine, il se croira donc obligé de donner un diplôme d'honneur à une thèse spiritualiste?

Voilà ce qu'on reproche à M. Duruy : c'est de rester autoritaire, tout en faisant du libéralisme.

Mais si l'on songe que les adversaires de ce ministre singulier sont dans tous les camps, et que les vents de l'opposition le battent de toutes parts à la fois, on comprendra qu'il invoque pour sa justification la fable du roseau et du chêne. Comme Abraham, il sacrifie sur la montagne tous les Isaacs de son affection, pour sauver par ces sacrifices expiatoires l'enseignement public menacé.

M. Duruy sacrifie M. Grenier; il sacrifiera, si le vent souffle plus fort, M. Sée, le professeur de M. Grenier. Mais veuillez me dire si la liberté du professorat ne s'en relèvera pas plus forte, ou plutôt fortifiée?

De concession en concession, M. Duruy avance toujours vers le but qu'il poursuit : la diffusion de l'enseignement.

On peut discuter et blâmer les moyens qu'il emploie, mais le but est splendide, et il y va à travers les défaillances, les concessions, les humiliations, même les prostrations; il y va en débouchant, soit! mais il y va.

M. Duruy a élevé le niveau des hautes études en supprimant la bifurcation. Il a, pour ainsi dire, créé en France l'enseignement secondaire professionnel. Il a poussé, comme un apôtre, à la propagation de l'enseignement primaire.

Quand je le vois boire ainsi l'absinthe et le fiel qu'on lui prodigue, je me figure qu'il monte son Calvaire.

S'il croit à sa mission, — et ses compromis même m'autorisent à dire qu'il y croit, — que d'amertumes, en dehors de ses épreuves personnelles, doivent l'abreuver! Il voudrait tous les enfants de la France démocratique sachant lire et écrire, en face de l'Allemagne où un seul ignorant, sur des millions de lettrés, fait événement et scandale. Et il n'ose même pas demander pour les instituteurs un traitement qui leur permette de n'être pas considérés comme des serviles, en face du maire et du curé.

Avec le maigre budget qu'on lui rogne, — non pour le matériel mais pour le personnel des écoles, — il a trouvé pourtant moyen de propager les cours du soir, au point que cent mille ignorants sont gagnés tous les ans à la lumière.

En sa qualité de professeur d'histoire romaine, M. Duruy estime que le meilleur moyen de faire des Gracques, c'est d'élever des Cornélius. Et il a institué des cours où les jeunes filles pouvaient aller s'instruire sous les yeux de leurs mères.

Cela a fait plus de bruit que la grande trahison de M. le comte de Mirabeau. Comment! on va livrer des jeunes filles à la parole ardente d'un professeur d'astronomie et de chimie? Et le confessionnal, que va-t-il devenir?

Mgr Dupanloup, acclamé par les autres princes de l'Eglise, s'en est mêlé. C'est un autre Scipion, rêvant la ruine de Carthage, c'est-à-dire de l'Université; et nous ne sommes encore qu'à la première guerre punique.

Je n'affirmerai pas que M. Duruy n'est point un ambitieux vulgaire, faisant tout servilement pour la domination; mais on me dirait que c'est un apôtre ardent, subissant toutes les humiliations pour le triomphe de la cause à laquelle il s'est dévoué, que je n'y contredirais point.

Ce qui me ferait croire en lui, c'est le dévouement absolu qu'il trouve autour de lui, et surtout dans son secrétaire général, M. Charles Robert, dont le talent égale la loyauté, et qui s'est révélé comme un homme d'Etat dans une discussion sénatoriale récente.

Comment M. Duruy est-il arrivé, et surtout s'est-il maintenu, dans la haute position qu'il occupe, au sein de tant de succès et d'orages?

Entré à l'Ecole normale en 1830, M. Duruy est resté dans le professorat jusqu'en 1861; et ses livres didactiques, dont les divers volumes ont été réunis sous le titre d'*Histoire universelle* par la librairie Hachette, ont passé sous les yeux de plusieurs générations.

C'est en 1863 que M. Victor Duruy, né en 1810, fut appelé au ministère de l'instruction publique, qu'il n'a plus quitté depuis cette époque. On dit que c'est à la suite d'entretiens assez fréquents sur l'histoire romaine, que l'Empereur, frappé des idées originales et émancipatrices de M. Duruy, l'appela au ministère de l'instruction publique, qui fut séparé à cette époque de l'administration des cultes.

Le dernier ouvrage de M. Duruy, et qu'il a signé étant ministre, est l'*Histoire populaire illustrée de la France* (1863); il s'est aussi intéressé à l'*Histoire populaire contemporaine* (1864) également illustrée.

Je ne sais pas ce que l'avenir réserve à M. Duruy; mais je crois bien qu'il quittera le pouvoir sans regret le jour où il pourra dire : *En France, comme en Prusse, tout le monde sait lire et écrire.*

F. DUCUING.

NOTRE ÉPOQUE.

XII

A l'heure où les éminents professeurs de la Faculté de médecine de Paris étudient le grave problème de la responsabilité humaine et du libre arbitre, à l'heure où, devant le Sénat des voix autorisées viennent tour à tour attaquer et défendre certaines doctrines qui se font jour, la Cour d'assises du Gard était appelée à se prononcer sur une question de folie posée par la défense dans une horrible affaire d'assassinat. La cruauté monstrueuse des accusés, les détails révoltants relevés par l'accusation semblaient expliquer la théorie du défenseur qui veut voir dans le crime poussé au paroxysme une abolition de la conscience, de la raison, du sens moral, partant une irresponsabilité qui doit soustraire le coupable au châtiment. Ce n'est pas le bague ou l'échafaud qui l'attend, c'est une maison.

Voici, en effet, les incroyables faits qui ont amené les époux Hermann devant le jury.

Dans la nuit du 3 au 9 novembre 1867, les voisins furent éveillés par des cris, des gémissements, des chants religieux qui partaient du logement habité par Hermann et sa famille. Quelques-uns, effrayés par la nature des cris, connaissant de réputation la brutalité de cette famille, redoutant enfin un crime ou un malheur, vinrent frapper à la porte et tentèrent de pénétrer dans ce mystérieux domicile. Mais la porte resta close, et l'on dut renoncer à s'assurer des causes de ce singulier tapage. Les journées du lendemain et du surlendemain dimanche, n'amenèrent rien de nouveau sauf la reprise à plusieurs fois des chants religieux et des invocations à Dieu précédemment entendus.

Mais, dans la nuit du 10 au 11 novembre, les cris, les plaintes, les gémissements recommen-

cèrent, accompagnés du bruit de coups donnés violemment sur un corps mou, d'exclamations étranges, d'invocations, de chants bizarres. Cette fois, les voisins, se reprochant déjà leur manque de fermeté de l'avant veille, se présentèrent de nouveau à la porte des époux Hermann, mais sans plus de succès; ils ne reçurent aucune réponse. Cependant les chants continuaient toujours. Ils se décidèrent alors à prévenir l'autorité.

Un commissaire de police se rendit avec empressement au domicile d'Hermann et le somma d'ouvrir la porte. En l'absence de toute réponse, et, après avoir épuisé les formalités légales, ce magistrat envoya chercher un serrurier et fit enfoncer la porte.

Il entra. Malgré ses appréhensions, malgré les craintes que le récit des voisins avait pu lui inspirer, le spectacle qui l'attendait surpassait en horreur tout ce qu'il aurait imaginé. Il recula devant l'effroyable tableau qu'il avait sous les yeux.

Sur un lit dégouttant de sang, gisait une masse informe de chair noircie par les coups, rougie par le sang et qui n'offrait plus de ressemblance avec un corps humain. Tout autour de la chambre, sur les murs, sur les meubles, de larges taches rouges indiquaient que le meurtrier avait poursuivi sa victime dans ses vaines tentatives de fuite. Dans un autre coin, un second lit également en désordre, souillé de sang, racontait un épisode de ce drame lugubre. A côté, accroupis sur le parquet maculé, rougi, Hermann, sa femme et un enfant de six ans, leur fils, dont les gémissements et les sanglots ajoutaient à l'horreur de cette scène.

Le magistrat s'approcha du lit et reconnut le cadavre d'un enfant; la fille de la femme Hermann, à peine âgée de treize ans.

Hermann avait l'air abruti. Quant à la femme, la fixité de ses regards, son allure étrangère, sa voix rauque qui balbutiait encore quelques invocations mystiques, tout devait attirer l'attention du magistrat.

Sur une première question faite par le commissaire : « Je suis innocent, interrogez ma femme, » répondit Hermann. Quant à sa femme, elle semblait en proie à une exaltation, à une irritation nerveuse, à une sorte d'hallucination qui ne permettait pas d'en obtenir le moindre renseignement.

L'arrestation des deux époux eut lieu sur le champ. Quelques heures après, la femme Hermann, plus calme, donnait sur ce drame révoltant les détails les plus minutieux. C'est ce récit, c'est cet aveu qui a reproduit devant la Cour d'assises.

Selon elle, dans la journée du 8 novembre, un pressentiment, une vision sans preuve matérielle, mais invincible, s'était imposée à elle. C'est que sa fille, âgée de treize ans, avait été insultée par son patron d'apprentissage. Elle avait en vain voulu éloigner cette pensée. Toujours, malgré elle, cette image venait l'obséder, et elle voyait sa fille devenue la victime d'un misérable. Le soir, quand l'enfant rentra, elle l'interrogea à ce sujet, mais sans parvenir à en obtenir aucun aveu. Les exhortations, les prières, les menaces, les coups mêmes ne purent vaincre la résistance de l'enfant.

Mais dans la nuit, toujours suivant la femme Hermann, la jeune fille, cédant aux cris de conscience, aurait manifesté par ses paroles une terreur que la mère aurait interprétée dans le sens de ses soupçons. Alors, faisant venir la jeune fille près de son lit, la mère aurait, dit-elle, arraché enfin l'aveu et la confirmation du crime qu'elle avait pressenti.

C'est alors qu'affolée de douleur, de honte, d'indignation, elle aurait cru voir dans sa fille une de ces possédées, comme le moyen âge en croyait voir, une de ces malheureuses en proie au démon et dont la superstition de l'époque faisait des victimes. Elle se serait jetée sur elle,

